

Groupes d'Amélioration des Pratiques : pourquoi faire si compliqué ?

En France, sous l'impulsion de la SFMG, les **Groupes de pairs**[®] (GdP[®]) sont apparus en 1987. Le nom de Groupes de Pairs[®] vient d'un ouvrage néerlandais "Peers Groups in General Practice". Mais tandis qu'aux Pays Bas ces groupes se destinent à l'audit, la SFMG a privilégié l'étude et la critique de notre pratique telle qu'elle est vraiment. **L'objectif était et est d'améliorer notre pratique.**

La SFMG fédère depuis **1987** ces groupes répartis sur toute la France. Ils ont été reconnus comme méthode de validation de l'Évaluation des Pratiques Professionnelles (**EPP**), dès l'instauration obligatoire de celle-ci en 2004.

Les réunions se déroulent selon une procédure bien rôdée :

- 1- Un premier temps (le plus long) pendant lequel chaque participant présente à ses pairs un cas clinique tiré au sort.
- 2- Un deuxième, consacré au partage d'information sur l'offre locale de santé
- 3- Enfin un moment libre, à la discrétion du groupe pour discuter de sujets divers.

Les groupes sont constitués de 6 à 12 pairs ; ils se réunissent en moyenne 9 fois par an. Le climat de confiance, lié au huis-clos entre médecins de même spécialité, favorise la liberté de parole. Les échanges argumentés basés sur leur pratique concrète alimentent l'intelligence collective et l'analyse interactive.

Une enquête réalisée en 2018 montrait que l'ancienneté des GdP[®] était en moyenne de 13 ans et les deux tiers avaient plus de 10 ans d'existence.

Afin de mettre en place les Groupes d'Amélioration des Pratiques, prévus dans l'article 71 de la nouvelle convention, l'Assurance Maladie met en place une procédure lourde et coûteuse, nécessitant une assistance comptable, technique et administrative conséquente. Ce dispositif va entraver le développement du dispositif, en particulier

dans les zones rurales. Ce constat est partagé par les syndicats signataires de la convention médicale.

Le bureau de la SFMG a décidé de ne pas participer à cette manière de mettre en place les Groupes d'Amélioration des Pratiques, pourtant prévu par la Convention médicale, car elle n'a pas les ressources humaines et financières pour gérer un tel dispositif.

Ces procédures très contraignantes reviennent à ignorer l'expérience de la SFMG (et des autres structures pratiquant les GAP) qui est à l'origine de cette idée et fait la preuve de sa capacité à sa mettre concrètement sur le terrain depuis 30 ans !

Yann THOMAS DESESSARTS
Membre titulaire de la SFMG
Responsable du département des Groupes de pairs®
y.thomasdesessarts@sfgm.org



Raineri F, Martinez L, Arnould P, et al. Qualité de la Prescription Médicamenteuse, quel impact de la participation à un groupe de pairs ? Documents de recherches en médecine générale - SFMG 2008;N°65:3-46.

Coindard G, Ferru P, Kandel O, Miche JN, Rainer F. Histoire de la Société Française de Médecine générale. 1973 - 2023 : 50 ans au service de la profession. GMSanté édition. 2023. 116 pages.